



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 mai 2019 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Permettre la construction d'un garage attaché à un minimum de 1,29 m de la ligne latérale nord du lot, en dérogation à l'article 7.8.5 du Règlement de zonage n° 269-05, lequel stipule qu'un bâtiment complémentaire attaché doit respecter les mêmes marges minimales de recul que celles prescrites pour les bâtiments principaux, soit de 8 m dans le cas présent.

Identification du site concerné : Lot 2 618 358 du Cadastre du Québec
7, rue du Ruisseau

2. Permettre une opération cadastrale créant un lot à construire ayant une largeur mesurée à la ligne avant de 26,21 m, en dérogation à l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement n° 270-05, lequel exige une largeur mesurée à la ligne avant d'un minimum de 45 m.

Identification du site concerné : Lot 3 785 306 du Cadastre du Québec
212, chemin Sainte-Élisabeth

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2019 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 29^e jour d'avril 2019.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier